

**DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE SAINT-BARDOUX
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers : En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 14
Quorum atteint

L'année deux mille vingt-quatre, le 22 avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-BARDOUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur LARAT Etienne, maire, en présence des conseillers municipaux : PROD'HOMME Serge, CHEVALIER Hélène, GONIN Frédéric, LE MEUR Hélène, DELENCRE Florian, GUERIN Freddy, Amandine BOUNIOL, PERCHE Stéphane, REY Christian, COINTE Catherine.

Date de convocation : 12 avril 2024 Date d'affichage : 12 avril 2024

Absents représentés : PERROT Paul représenté par Catherine COINTE, Nicolas GUICHARD représenté par Etienne LARAT, LARAT Cyril représenté par Hélène LE MEUR.

Absent : POUZIN Laurent Secrétaire de séance : Frédéric GONIN

N° 17-2024 – DECISION MODIFICATIVE N°01-2024

Monsieur Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il convient de procéder aux modifications indiquées dans le tableau, ci-après, pour faire face aux opérations financières et comptables de la Commune de St Bardoux.

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT DEPENSES / DEFICIT		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 3456.00
Chapitre 23 – Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique – Opération 10058 – Matériel et outillage technique + école	+ 3456.00	

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ADOPTE et ACCEPTE** la décision modificative n°01-2024 ci-après :

ARTICLES/OBJETS	CREDIT en €	DEBIT en €
INVESTISSEMENT DEPENSES / DEFICIT		
001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		- 3456.00
Chapitre 23 – Compte 2315 Installations, matériel et outillage technique – Opération 10058 – Matériel et outillage technique + école	+ 3456.00	

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document relatif à l'application de la présente délibération.

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte par affichage et transmission au représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jours, mois et an susvisés.
Pour extrait conforme.

Le Maire
Etienne LARAT

